



SAINT- MARTIN-DU-VAR

Service Jeunesse 2019-2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription aux activités municipales extra et périscolaires pour l'année scolaire 2019-2020 comprenant :

- **Un dossier « Foyer »** concernant tous les renseignements du ou des foyer(s), du ou des enfant(s)
- **Un dossier « inscription »** sur lequel vous inscrirez votre ou vos enfant(s) aux différents services municipaux
- **Le règlement intérieur**, que vous conserverez, et que vous approuverez en signant la fiche « foyer » et la fiche « inscription »
- **Une fiche sanitaire** par enfant

Pour les enfants dont les parents sont séparés, chaque parent doit remplir une fiche foyer.

Les documents complémentaires à fournir impérativement pour compléter le dossier :

- Le dossier d'inscription soigneusement complété**
- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus N-2 (ou de non-imposition) des adultes du foyer (l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017)**
Ou Attestation de quotient familial de la CAF
- Copie du livret de famille**
- En cas de séparation : la décision de justice ou une attestation des parents séparés précisant l'organisation de la garde de l'enfant et la répartition des frais. (Signée des 2 parents)**
- Contrat de travail ou attestation de l'employeur de chaque adulte du foyer**
- Dernier bulletin de salaire de chaque adulte du foyer**
- Attestation d'assurance extra-scolaire par enfant (dernier délais 13 septembre 2019)**
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture EDF-GDF, téléphone fixe ou internet, attestation d'assurance habitation 2019.**
- PAI si déjà établi l'année précédente**

Ces documents complémentaires à la fiche d'inscription, sont à fournir une seule fois. L'inscription ne sera validée que si le dossier est complet et les factures en cours acquittées.

Tout dossier incomplet vous sera retourné, l'inscription ne sera donc pas validée.

Les dossiers sont à retourner au service jeunesse (complexe François Zucca), ou par mail centredeloisirs.saintmartinduvar@wanadoo.fr avant le 14/06/2019.

Inscriptions Transport scolaire 2019-2020 :

- soit par internet sur le site scolabus.nicecotedazur.org
- soit en retirant un dossier directement en mairie

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Hervé PAUL